

Avant programme du CSO national du

Challenge putt & jump

Lieu: The Residence Golf course Gammarth

Date : 10 et 11 Décembre 2011

1. Conditions générales du concours

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 23^e édition, à jour au 1^{er} janvier 2011.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 23^e édition, à jour au 1^{er} janvier 2011
- Règlement vétérinaire, 12^{ème} édition, à jour au 1^{er} janvier 2011.

2. Organisation du concours

Directeur du concours :

Nom : M. Malek BAKIR

Relations avec les cavaliers et clubs invités :

Nom : M. Amor AOUIDA

Téléphone : +216 22 833 900

Secrétariat du concours :

Nom : Mme Magdalena CHELBI

Téléphone : +216 22 488 792

Nom : Mlle Sophie CHELBI

Téléphone : +216 24 831 191

E-mail : chelbisophie@live.com

3. Officiels du concours

Jury du terrain :

Président : M. Youssef MEHIRI

Membre : M. Mohamed CHAOUACHI

Membre : M. Bilel KAMMOUN

Commissaire au paddock :

Commissaire : M. Anis Sallami, M. Mehdi Baroudi, M. Abdelrazek Bousaudi.

Commission vétérinaire :

Président : Dr. Monia BEN MUSTAPHA

Chef de piste :

Chef de piste : M. Abdellatif MARZOUKI ; M. Mehrez Timelli

4. Conditions spécifiques du concours

Déroulement : Extérieur

Piste du concours :

Dimensions : 65 x 45 m

Nature : gazon

Piste d'entraînement :

Dimensions : 35 x 40 m

Nature : gazon

PROGRAMME DU CONCOURS

Samedi 10 Décembre 2011

13 :00 heures Epreuve N°1 - Open – Difficulté progressive « Article 269 » – Haut. Max. 1,00 m.

14 :30 heures Epreuve N°2 – poneys/ cavaliers -14 ans – Temps Idéal – Haut. Max. 0,70m.

Dimanche 11 Décembre 2011

11 :00 heures Epreuve N°3 - Open – A sans chrono avec barrage « Article 238-1-2 » – Haut. Max. 0,80 m.

13 :30 heures Grand Prix - Open – En deux manches avec barrage – Manche 1 ; A sans chrono, Haut Max. 1.10 m- Manche 2 : A avec chrono, Haut Max. 1,15 m « Article 273-4-4 »

DROIT D'ENGAGEMENT

La date limite du dépôt des engagements est fixée au Mardi 06 Décembre 2011. Il est vivement recommandé aux clubs participants d'adresser les engagements à l'organisateur par email à l'adresse : chelbisophie@live.com

Le droit d'engagement est fixé à

vingt (20) dinars par cavalier pour l'épreuve poney / -14 ans,

Quarante (40) dinars par cavalier pour les deux épreuves N°1 et 3,

Cinquante (50) dinars par cavalier pour le grand prix.

5. Règlement détaillé du concours :

EPREUVE N°1 : Samedi 10 Décembre 2011 à 13 :00 heures

- **Chevaux et cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert à toutes catégories de chevaux et de cavaliers (open)

Un cavalier peut monter plusieurs chevaux

Un même cheval ne peut pas être monté par plus d'un cavalier.

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : difficultés progressives (article 269)

Hauteur max. : 1.00 m

Largeur max. : 1.00 m

Vitesse : 3,25 m/mn

- **Dotation financière**

Premier : 750 Dt

Deuxième : 550 Dt

Troisième : 350 Dt

Quatrième : 200 Dt

Cinquième : 100 Dt

EPREUVE N°2 : Samedi 10 Décembre 2011 à 14 :30 heures

- **Chevaux et cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux poneys (- 1,49 m au garrot) et aux cavaliers de moins de 14 ans

Un cavalier peut monter plusieurs chevaux

Chaque poney a le droit à deux participations.

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Temps Idéal

Hauteur max. : 0,80 m

Largeur max. : 0,80 m

Vitesse : 325 m/mn

- **Dotation financière**

Prix en nature pour les cinq premiers classés.

EPREUVE N°3 : Dimanche 11 Décembre 2011 à 12 :00 heures

- **Chevaux et cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert à toutes catégories de chevaux et de cavaliers (open)

Un cavalier peut monter plusieurs chevaux

Un même cheval ne peut pas être monté par plus d'un cavalier.

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : A sans chrono avec barrage (article 238-1.2)

Hauteur max. : 0.80 m

Largeur max. : 0.90 m

Vitesse : 325 m/mn

- **Dotation financière**

Premier : 440 Dt

Deuxième : 225 DT

Troisième : 100 Dt

Quatrième : 75 Dt

Cinquième : 50 Dt

GRAND PRIX : Dimanche 11 Décembre 2011 à 14 :30 heures

- **Chevaux et cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert à toutes catégories de chevaux et de cavaliers (open)

Un cavalier peut monter plusieurs chevaux

Un même cheval ne peut pas être monté par plus d'un cavalier.

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Deux manches avec barrage. La première manche se déroulera selon le barème A sans chronomètre. La seconde manche se déroulera selon le barème A avec chronomètre. En cas d'égalité de la totalisation des pénalités des deux manches, un barrage au chronomètre

départagera les concurrents pour la première place du classement. Le temps de la seconde manche départagera les concurrents pour les places suivantes du classement. Les cavaliers éliminés lors de la première manche ne pourront pas prendre part à la seconde manche.
« Article 273-4-4 »

Manche 1 :

Hauteur max. : 1,10 m
Largeur max. : 1,15 m
Vitesse : 3,50 m/mn

Manche 2 :

Hauteur max. : 1,15 m
Largeur max. : 1,25 m
Vitesse : 3,50 m/mn

- **Dotation financière**

Premier : 1,500 Dt

Deuxième : 1000 Dt

Troisième : 750 Dt

Quatrième : 500 Dt

Cinquième : 250 Dt

6. Prestations proposées par l'organisateur

- Un maréchal-ferrant sera disponible pendant le concours. Ses honoraires devront lui être réglés directement.
- Une buvette et un service de restauration payant seront proposés par l'organisateur les deux jours du concours.

7. Divers

Assurances

L'organisateur n'assume aucune responsabilité quant aux dommages susceptibles d'être causés à des tiers par les cavaliers ou leurs chevaux. Les cavaliers et les propriétaires des chevaux sont seuls responsables des dommages susceptibles d'être causés à des tiers eux-mêmes, ainsi que par les chevaux. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier et propriétaire de cheval de contacter une assurance en responsabilité civile (RC) avec une couverture suffisante et de veiller à maintenir cette police en vigueur à la date du concours.

L'organisateur n'assume aucune responsabilité quant aux accidents dont les cavaliers, les chevaux, les palefreniers, et chefs d'équipes seraient susceptibles d'être victimes. Il est donc vivement recommandé aux cavaliers, propriétaires de chevaux et clubs de contacter une police d'assurance accident et de veiller à maintenir cette police en vigueur à la date du concours.

Surveillance du terrain d'entraînement

Le commissaire au paddock assurera la surveillance du terrain d'entraînement. Il signalera immédiatement au jury tout dépassement observé (usage abusif de la cravache ou des éperons, barrage de chevaux,...). Le jury pourra prononcer la disqualification du cavalier auteur de ses dépassements. De même le commissaire au paddock signalera au jury tout cheval dont il estime que l'état de santé (boiterie, blessure,...) ne lui permet raisonnablement pas de concourir. La commission vétérinaire de concours pourra prononcer dans telles circonstances la disqualification de ce concurrent.

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, devra être faite par écrit et présentée au président du jury avant la remise des prix de l'épreuve accompagnée d'une caution de 50 dinars. Les réclamations non fondées ne donneront pas lieu à restitution de la caution.

8. Code de conduite FEI

Dans tous les sports équestres le cheval est souverain. Le bien-être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, des propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.

Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux devraient assurer leur santé et leur bien-être. Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.

Un environnement sain devrait être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvement réguliers des chevaux.

L'accent doit être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entraînement et la pratique de sports équestres ainsi que sur la promotion des études scientifiques sur la médecine équine.

Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.

Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement devraient tenir compte du cheval en tant qu'être vivant et exclure toute technique considérée par la FEI comme abusive.

Les fédérations nationales devraient instaurer des contrôles adéquats afin que le bien être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe, sous leur juridiction.

Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours nationaux et internationaux, mais également durant les entraînements. Les règlements des concours doivent être continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

9.